

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Lepage	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 24 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 235-0436	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en avant-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- À la suite de la vérification de six dossiers des enfants, les dossiers sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet. J'ai vérifié 6 dossiers.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants.
- Observations:
Un après-classe de présent lors de la visite. Les enfants dans le groupe préscolaire sont absents en raison de la maladie.
- Discussions avec l'exploitante concernant les excursions, aucune excursion n'est offerte en dehors de la garderie.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2024

Date

original signé par
Joanie Lepage

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2024

Date